Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 035-213500556-20260302-2026_035_1-DE

Ville de Chantepie

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Lequel, dûment convoqué le 20 février 2026, s'est réuni le 2 mars 2026 à 19h00, sous la présidence de Monsieur Gilles DREUSLIN, Maire,

Étaient présents : AUTRAND Anne, BRIAND Françoise, CAILLARD Michel, CAIRON Denis, DAVID Yvonnick, DELAMAIRE Yannick, DERUETTE Gautier, FERNANDEZ Richard, GICQUEL Alain, GILLES Audrey, GOURIN Stéphanie, HARDY Sylvie, HASCOET Rozenn, LAMOUR-PANNETIER Françoise, LAURENS Jocelyne, LE BLOND Grégoire, LEBRUN Martine, LINARES Charles-Antoine, LORAND Isabelle, MATHOULIN Fabrice, MASSOT Jean-Claude, MEHAT Laetitia, MONTERIEUX Sébastien, OURION Caroline, PLAGNE Laurent, PRETER Patrice, REBUFFIE Laurent, ROSSIGNOL Anne-Sophie, SCHOUMACKER Eve, SIMON Sylvie,

Procurations : Madame Geneviève MAUNY à Madame Isabelle LORAND

Absents : Monsieur Abderrafik CHARKAOUI

Secrétaire de séance : Madame Audrey GILLES

N° 2026/035 Crédits d'éveil

Madame Stéphanie Gourin expose :

Le Conseil municipal accorde aux écoles maternelles et élémentaires publiques et privées de Chantepie, sous forme de subventions, des crédits dits d'éveil qui sont calculés à partir d'un forfait par élève de 17.34 €.

Les crédits ainsi alloués doivent couvrir toutes les dépenses engagées à l'initiative des écoles, celles qui ressortent du cadre général de l'enseignement, comme par exemple les projets d'action éducative ou les classes de découverte, y compris les frais de transport. Le versement intervient au profit du compte bancaire de la coopérative scolaire de chaque établissement.

Depuis 2011, le nombre d'enfants présents dans l'école le jour de la rentrée scolaire sert de base de référence pour ces crédits d'éveil.

Depuis 2025, les crédits d'éveil versés sous forme de subvention englobent les crédits d'activités pédagogiques et culturelles. Pour 2026, il est proposé les montants définitifs suivants de crédits d'activités pédagogiques et culturelles :

Groupe scolaire des Landes	
Maternelle	1 369.86 €
Élémentaire	2 635.68 €
Groupe scolaire des Deux Ruisseaux	
Maternelle	1 213.80 €
Élémentaire	2 080.80 €
Groupe scolaire Gisèle Halimi	
Maternelle	1 820.70 €
Elémentaire	2 358.24 €

Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 035-213500556-20260302-2026_035_1-DE

Ecole Privé Saint-Joseph	
Maternelle	2 167.50 €
Elémentaire	3 520.02 €
TOTAL	**17 166.60 €**

Depuis 2025, les crédits pédagogiques sont également versés via une subvention. Le versement intervient au profit du compte bancaire de la coopérative scolaire de chaque établissement. Il est précisé, pour l'école Saint-Joseph, que ces crédits sont déjà inclus dans le calcul du coût à l'élève qui sert de base à la dotation versée à l'école dans le cadre de son contrat d'association conclu avec la commune. L'école Saint-Joseph n'est donc pas intégrée au tableau ci-après.

Groupe scolaire des Landes	
Maternelle	557.16 €
Élémentaire	1 114.32 €
Groupe scolaire des Deux Ruisseaux	
Maternelle	557.16 €
Élémentaire	1 114.32 €
Groupe scolaire Gisèle Halimi	
Maternelle	928.60 €
Elémentaire	928.60 €
TOTAL	**5 200,16 €**

Il est proposé au Conseil municipal de

- **voter** les montants des crédits d'éveil ci-dessus pour l'année 2026 d'un montant total de 22 366.76 €, se répartissant comme suit :
  - montant des crédits d'activités pédagogiques et culturelles : 17 166.60 €
  - montant des crédits pédagogiques : 5 200,16 €.
- **imputer** les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts au budget communal à l'article 65748

APPROUVE A L'UNANIMITE

Pour extrait conforme,

La secrétaire de Séance

Le Maire,

Mairie de CHANTERIE 35

Audrey GILLES

Gilles DREUSLIN